Doctorat en biologie cellulaire et moléculaire (neurosciences)

1696

Directeur(trice): Céline Van Themsche
CPCS - Biologie cellulaire et moléculaire
819 376-5011, poste 3370

Bureau du registraire
1 800 365-0922 ou 819 376-5045
www.uqtr.ca

Grade: Philosophiae doctor (Ph.D.)

Crédits: 90

Présentation

En bref

Ce doctorat vise chez les étudiants l'intégration d'une démarche et de compétences approfondies en recherche scientifique, dans le domaine de la biologie cellulaire et moléculaire. Les champs d'études privilégiés par les chercheurs qui dirigent leurs travaux vont de l'infertilité aux maladies neurodégénératives, en passant par les cellules souches, la biologie végétale, le cancer, l'évolution biologique et la virologie. Une attention est également portée au développement d'applications biomédicales et biotechnologiques.

En complément avec la réalisation de leur projet de recherche doctorale et l'acquisition d'une expertise poussée dans un domaine de pointe de la recherche en biologie cellulaire et moléculaire, les étudiants réaliseront les cours prévus à leur programme d'étude. Ce faisant, ils consolideront d'importantes habiletés dont la communication scientifique orale et écrite, l'autonomie, l'esprit d'analyse et le sens critique.

L'étudiant chercheur trouvera à l'Université du Québec à Trois-Rivières des équipements à la fine pointe de la technologie (cytomètre de flux, microscope confocal, salles de culture cellulaire, etc.) permettant l'étude du fonctionnement normal et pathologique du monde vivant. Selon les affiliations de son directeur de recherche, il sera intégré aux activités de groupes de recherche institutionnels dynamiques, ainsi que de regroupements interinstitutionnels de chercheurs. Son parcours sera ainsi enrichi par des séminaires, conférences, concours et ateliers scientifiques variés, qui fournissent par ailleurs d'excellentes occasions pour le réseautage et l'établissement de collaborations en recherche.

Atouts UQTR
Ce programme est exclusif à l'UQTR.

Dans le cadre de ce programme, il est possible de se prévaloir d'un passage accéléré au doctorat (à certaines conditions).

CANDIDAT DÉSIRANT PASSER DE LA MAÎTRISE AU DOCTORAT SANS LE DÉPÔT D'UN MÉMOIRE DE MAÎTRISE :

Un étudiant inscrit à la maîtrise en biologie cellulaire et moléculaire peut être admis au doctorat sans avoir rédigé le mémoire de maîtrise. Ce passage direct au doctorat sans le dépôt d'un mémoire de maîtrise lui est accordé par le Comité de programmes de cycles supérieurs selon la procédure en vigueur. Pour être admis au passage direct au doctorat, le candidat doit avoir, entre autres : - démontré la continuité entre les résultats expérimentaux obtenus au niveau de la maîtrise et son projet de recherche au niveau du doctorat.

CHOIX DU DIRECTEUR ET DU SUJET DE RECHERCHE

Ce choix doit être inscrit sur le formulaire en usage et doit être approuvé par le directeur de recherche choisi, par le directeur du comité de programmes de cycles supérieurs et le directeur du département auquel est rattaché le directeur de recherche.

Ce programme permet aux étudiants d’obtenir une bourse Universalis Causa

La recherche dans le domaine
Pour de l'information sur les ressources professorales et la recherche, veuillez consulter le site du Département de biologie

médicale.

Admission

Trimestre d'admission et rythme des études

Automne, hiver, été.

Ce programme est offert à temps complet et à temps partiel.

Conditions d'admission

Pour être admis au passage direct au doctorat, voir l'ongle Atouts UQTR.

Études au Québec
Base universitaire

Etre titulaire d'une maîtrise ou l'équivalent en biologie cellulaire et moléculaire ou dans un domaine connexe tel que la biologie et la biochimie.

OU

CANDIDAT DÉTENANT UNE MAÎTRISE, OU L'ÉQUIVALENT, OU DANS UN DOMAINE CONNEXE

Le candidat titulaire d'une maîtrise, ou l'équivalent dans un domaine connexe tel que : biologie, biochimie ou chimie pourra être accepté après examen du dossier par le Comité de programmes de cycles supérieurs en biologie cellulaire et moléculaire aux conditions suivantes:

- avoir terminé sa scolarité de maîtrise avec une moyenne cumulative d'au moins 3.5;
- démontré l'excellence de sa recherche au niveau de la maîtrise;
- démontré la continuité entre les résultats expérimentaux obtenus au niveau de la maîtrise et son projet de recherche au niveau du doctorat;
- pris les mesures nécessaires afin que sa demande d'admission soit accompagnée d'une lettre d'un professeur régulier habilité à diriger les travaux de recherche en biologie cellulaire et moléculaire, confirmant qu'il accepte de diriger l'étudiant s'il est admis dans le programme.

Le candidat dont la préparation sera jugée insuffisante pourra se voir imposer des cours d'appoint au niveau du deuxième ou du premier cycle.

Candidats d'exception

CANDIDAT DÉTENANT UN BACCALAURÉAT

Ce dernier devra fournir au comité de programmes de cycles supérieurs :

- la preuve d'une expérience et d'une formation pertinentes d'une durée minimum de 5 ans à un projet de recherche lié aux domaines d'intérêt du programme de maîtrise;

ET

- la description de sa participation au projet de recherche, une copie des publications et des communications dont il est auteur ou coauteur;

Le candidat dont la préparation sera jugée insuffisante pourra se voir imposer des cours d'appoint au niveau du deuxième ou du

premier cycle.

CANDIDAT DÉSIRANT PASSER DE LA MAÎTRISE AU DOCTORAT SANS LE DÉPÔT D'UN MÉMOIRE DE MAÎTRISE

Un étudiant inscrit à la maîtrise en biologie cellulaire et moléculaire peut être admis au doctorat sans avoir rédigé le mémoire de maîtrise. Ce passage direct au doctorat sans le dépôt d'un mémoire de maîtrise lui est accordé par le Comité de programmes de cycles supérieurs selon la procédure en vigueur.

Pour être admis au passage direct au doctorat, le candidat doit avoir, entre autres :

- démontré la continuité entre les résultats expérimentaux obtenus au niveau de la maîtrise et son projet de recherche au niveau du doctorat.

CHOIX DU DIRECTEUR ET DU SUJET DE RECHERCHE

Ce choix doit être inscrit sur le formulaire en usage et doit être approuvé par le directeur de recherche choisi, par le directeur du comité de programmes de cycles supérieurs et le directeur du département auquel est rattaché le directeur de recherche.

Études hors Québec
Base études hors Québec

Être détenteur d'un grade de deuxième cycle universitaire (maîtrise nord-américaine, DEA français, master 2 selon le système d'éducation) en biologie cellulaire et moléculaire ou dans un domaine connexe.

OU

CANDIDAT DÉTENANT un master, OU L'ÉQUIVALENT, OU DANS UN DOMAINE CONNEXE

Le candidat titulaire d''un grade de deuxième cycle universitaire ou l'équivalent dans un domaine connexe tel que : biologie, biochimie ou chimie pourra être accepté après examen du dossier par le Comité de programmes de cycles supérieurs en biologie cellulaire et moléculaire aux conditions suivantes:
- avoir terminé sa scolarité de maîtrise avec une moyenne cumulative d'au moins 3.5;
- démontré l'excellence de sa recherche au niveau de la maîtrise;
- démontré la continuité entre les résultats expérimentaux obtenus au niveau de la maîtrise et son projet de recherche au niveau du doctorat;
- pris les mesures nécessaires afin que sa demande d'admission soit accompagnée d'une lettre d'un professeur régulier habilité à diriger les travaux de recherche en biologie cellulaire et moléculaire, confirmant qu'il accepte de diriger l'étudiant s'il est admis dans le programme.

Le candidat dont la préparation sera jugée insuffisante pourra se voir imposer des cours d'appoint au niveau du deuxième ou du premier cycle.

Modalités de sélection des candidatures

Tous les candidats qui remplissent les conditions d'admission et dont le dossier est complet verront leur dossier examiné par le comité de programme.

Structure du programme et liste des cours

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours obligatoires (9 crédits)

BIP6016	Séminaire de synthèse
BIP6026	Examen doctoral
BIP6027	Projet de thèse

Crédits de recherche (81 crédits)

Pour réussir son programme l'étudiant doit réaliser un travail de recherche comptant pour 81 crédits.

Travail de recherche

Thèse (81 crédits)

L'étudiant doit rédiger une thèse qui témoigne, de la part de l'auteur, d'une aptitude à mener à bien une recherche originale. La thèse sera soutenue devant un jury composé de cinq professeurs.

Autres renseignements